



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Belgique présente son deuxième Plan d'action national 'Femmes, Paix et Sécurité' (2013 - 2016) sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies

Bruxelles, 19.07.2013 – La Belgique vient de finaliser son deuxième plan d'action national 'Femmes, Paix et Sécurité' sur la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les objectifs fondamentaux de la résolution 1325 portent sur la promotion et la protection des droits de femmes, encore trop souvent victimes de nombreuses discriminations et violences en situation de conflits. De plus, elle vise, dans ces contextes difficiles, à augmenter leur participation à la prise de décision.

Le développement de la résolution 1325 et sa mise en œuvre s'inscrivent, par conséquent, dans la promotion et la protection des droits humains auxquelles la Belgique attache une grande importance, ainsi qu'à l'universalité de ces droits et à leur respect dans le monde.

Contexte

Les guerres et autres conflits armés ont toujours exercé sur les femmes un autre impact que sur les hommes. Si les hommes sont plus souvent directement impliqués dans les conflits, les femmes en ressentent également les effets, qu'ils soient indirects, du fait des conditions difficiles et dangereuses, ou directs, lorsqu'elles deviennent des victimes civiles.

D'autre part, les femmes ressentent souvent plus longtemps que les hommes les conséquences d'un conflit une fois celui-ci terminé. En effet, elles ne sont que trop peu, voire pas du tout, impliquées dans les pourparlers de paix et la préparation de la reconstruction. De ce fait, leurs besoins spécifiques ne sont ni entendus, ni pris en compte. Au demeurant, les conséquences des violences sexuelles perpétrées pendant les situations de conflit (déhonneur et exclusion de la communauté, grossesse, problèmes de santé...) ne disparaissent pas avec le conflit. Pire, les actes de violence sexuelle se poursuivent souvent après les hostilités.

Enfin, une approche différente du rôle des femmes dans les conflits doit être envisagée. Ne plus les considérer uniquement comme des victimes et promouvoir leur empowerment leur offrira la possibilité de pouvoir participer activement à la prévention des conflits et à la construction de la paix.

Les acteurs et partenaires

Cette résolution 1325 concerne tant les États membres de l'ONU que l'ONU elle-même et d'autres organisations internationales telles que l'UE, l'OTAN et l'OSCE. Afin de concrétiser l'exécution de la résolution 1325, le Conseil de Sécurité a, en 2004, appelé tous les États membres à élaborer un plan

d'action national. La Belgique a répondu à cet appel par un premier plan d'action national 2009 - 2012.

Ce nouveau plan, couvrant la période 2013-2016, a été présenté au Conseil des Ministres de ce 19 juillet par Didier Reynders, Vice-Premier Ministre et Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes, conjointement avec Pieter De Crem, Vice-Premier Ministre et Ministre de la Défense, Joëlle Milquet, Vice-Première Ministre et Ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des Chances, Jean-Pascal Labille, Ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, Annemie Turtelboom, Ministre de la Justice, et Maggie De Block, Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, à l'Intégration sociale et à la Lutte contre la pauvreté. Toutes leurs administrations sont engagées dans le suivi et la mise en œuvre des objectifs et des lignes d'action retenus dans le plan. L'Institut pour l'Egalité des Femmes et des Hommes, qui a élaboré le plan avec les Ministres compétents, jouera un rôle de coordination crucial dans le suivi, le rapportage et le monitoring de celui-ci.

Grâce aux expériences engrangées dans la mise en œuvre du premier plan, le plan d'action 2013-2016 est caractérisé par une nouvelle répartition et une méthodologie novatrice qui reflètent les priorités du gouvernement fédéral. L'avancée majeure de ce plan s'articule autour d'une nouvelle structure et méthodologie via les six objectifs prioritaires: le cadre normatif international; l'intégration de la dimension de genre dans le cadre de la résolution 1325; la protection des femmes et des filles contre toutes les formes de violence, y compris les violences sexuelles; la participation des femmes dans les processus de maintien et de consolidation de la paix; soutien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 et du plan d'action national; suivi, rapportage et monitoring. Cette méthodologie nouvelle est en lien avec les développements au sein de l'UE (l'élaboration d'indicateurs) et vise à accroître une plus grande cohérence politique et à éviter que des actions soient entreprises de manière isolée et sans concertation.

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.